

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1102 accordant un congé de deux mois à Ali Taher.

n° 1102

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 septembre 1947

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1947

Date du numéro
30 septembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté n »236 du 24 mars 1945 portant organisation du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis, modilié par l'arrêté n°116 du 8 février 1947

Sur proposition du chef du service de santé,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Un congé de convalescence à solde entière et d'une durée de deux mois, pour en jouir au Yémen, est accordé à Ali Talier, secrétaire au service des contributions. Art. 2. —La présente décision, qui aura effet pour compter de la date de sa signature, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur en mission :L'inspecteur des affaires administratives

LIURETTE